

RÉSEAU – FICHE TARIFAIRE

Produits d'utilisation du réseau

▪ Clients privés et petites entreprises



Valable dès le 1^{er} janvier 2018

Attribution du produit

Basse tension simple tarif (BT ST)

- Clients disposant d'un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et auxquels s'applique la tarification simple.
- Ce produit convient aux clients ayant une consommation énergétique annuelle inférieure ou égale à 5'000 kWh et ne possédant pas de chauffe-eau électrique.

Basse tension double tarif (BT DT)

- Clients (ménages ou petites entreprises consommant annuellement jusqu'à 12'000 kWh et dont la puissance est inférieure à 10 kW) disposant d'un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et auxquels s'applique la tarification double.
- Ce produit convient aux clients ayant une consommation énergétique annuelle inférieure ou égale à 10'000 kWh en période de haut tarif et disposant d'un chauffe-eau électrique.

Basse tension interruptible (BT IR)

- Clients équipés d'appareils/d'installations raccordés en permanence et interruptibles.
- Ce produit est sélectionné en complément d'un autre produit souscrit pour le même point de fourniture.
- Ce produit convient aux pompes à chaleur, aux chauffages électriques autorisés, aux grands chauffe-eau et autres appareils dont la consommation d'électricité peut être interrompue.
- La Société des Forces Electriques de La Goule peut interrompre la fourniture en période de haut tarif chaque jour 2 fois 2 heures. Ce produit ne peut être accordé que si les caractéristiques du réseau le permettent.

Basse tension chantier (BT ST CHANTIER)

- Ce produit s'applique à tous les raccordements provisoires de chantiers jusqu'au moment où l'avis d'achèvement et/ou le rapport de sécurité (RS) sont en possession des services de contrôle de la Société des Forces Electriques de La Goule.

Basse tension power (BT2 POWER)

- Clients disposant d'un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV).
- Ce produit convient aux clients ayant une consommation énergétique annuelle inférieure à 100'000 kWh et une puissance inférieure à 50 kW.
- Pour ce produit, différents prix s'appliquent selon la durée d'utilisation (supérieure ou inférieure à 3'000h).

Informations tarifaires

(TVA de 7.7%)

Produits	Prix de base CHF/an		Prix du travail ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT ST	102.00	109.85	10.70	11.52

Produits	Prix de base CHF/an		Prix du travail Haut tarif ct./kWh	Prix du travail Bas tarif ct./kWh		
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT DT	117.00	126.01	10.80	11.63	5.95	6.41
BT IR	96.00	103.39	5.95	6.41	4.95	5.33

Produits	Prix de base CHF/an		Prix du travail ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT ST CHANTIER	117.00	126.01	30.35	32.69

Produits	Prix de la puissance CHF/kW/an		Prix du travail Haut tarif ct./kWh		Prix du travail Bas tarif ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT2 POWER						
DU > 3'000 h	168.00	180.94	6.09	6.56	4.65	5.01
DU ≤ 3'000 h	69.00	74.31	7.97	8.58	4.31	4.64

Puissance

La puissance est facturée sur la base de la valeur de mesure la plus élevée du mois pour la puissance atteinte sur un quart d'heure (mesure 24h / 24).

Durée d'utilisation (DU)

Prélèvement annuel d'énergie (énergie nette) divisé par la plus forte puissance mensuelle facturée en moyenne sur une année civile.

Redevances et taxes	ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.
Services-système de Swissgrid ¹	0.32	0.34
Redevances cantonales et communales ²	1.32	1.42
Taxe d'encouragement légale ³	2.30	2.48

¹ Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

² Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

³ La taxe d'encouragement légale est prélevée avec le supplément sur les coûts de transport (selon l'Art. 35 LEne, entrée en vigueur le 01.01.2018). La taxe comprend entre autres la rétribution du courant injecté servant à encourager les énergies renouvelables.

Energie réactive	ct./kvarh	
	TVA excl.	TVA incl.
Haut tarif	4.10	4.42
Bas tarif	4.10	4.42

La part de l'énergie réactive (inductive et capacitive) de tous les points de fourniture qui excède 50% de l'énergie nette est facturée. Les décomptes sont effectués séparément en haut tarif (HT) et bas tarif (BT).

Standard de mesure

- Le point de mesure est le lieu où est mesuré le flux énergétique du client. Le dispositif de mesure comprend tous les équipements nécessaires au relevé et à la mise à disposition des données mesurées. Il est équipé de la manière suivante :

BT ST

Système de tarification simple

- Le passage au système de tarification double (produit BT DT) peut être demandé par le client (propriétaire). L'intervention technique sur les installations est à la charge du client.

BT DT

Système de tarification double avec commutation des tarifs

BT IR

Système de tarification double avec commutation des tarifs

- Le courant est fourni et mesuré en basse tension (0,4 kV) avec un compteur indépendant.
- Les coûts inhérents à l'installation de ce dispositif de mesure supplémentaire (emplacement du compteur) sont à la charge du client mais la Société des Forces Electriques de La Goule met à sa disposition le dispositif de mesure nécessaire.

BT ST chantier

Système de tarification simple

BT2 Power

Système de tarification double avec commutation des tarifs

Produit	Mesure et décompte (par dispositif de mesure)	CHF/an	
		TVA excl.	TVA incl.
BT2 POWER	Mesure puissance BT	420.00	452.34

Les prix sont en fonction de la tension du dispositif de mesure et non du niveau de tension du point de fourniture.

Cet élément tient compte des coûts de l'infrastructure de mesure (compteurs), relevé, test de plausibilité, mise à disposition des données et décompte compris.

Application des prix d'utilisation du réseau

Périodes tarifaires

Les prix d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h env., et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h env. (365 jours sur 365). *Excepté : BT ST et BT ST chantier*

Travail

Le travail est facturé sur la base de l'énergie nette (énergie mesurée en kWh).

Nouvelle attribution de produit

En cas d'attribution erronée d'un produit (si le profil de prélèvement n'entre plus dans les limites fixées pour le produit), la Société des Forces Electriques de La Goule se réserve le droit d'attribuer au client le produit correspondant l'année suivante.

Approvisionnement d'urgence

- Les clients disposant d'un accès libre au réseau mais ne possédant pas de contrat valable de fourniture d'énergie sont approvisionnés en urgence.
- Les coûts liés à l'approvisionnement d'urgence sont répercutés sur le client.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**